

Programme interne

« Initiation de projets de recherche centrée sur le patient »

(Version novembre 2016)

Contexte : le centre de recherche déploie son plan d'actions pour la recherche centrée sur le patient. Un des objectifs de ce plan est une meilleure implantation des activités de recherche centrée sur le patient, au sein de l'ensemble des activités. Quatre orientations sont poursuivies : 1. engagement organisationnel, 2. excellence clinique par l'innovation, 3. animation du Centre d'Innovation et d'Évaluation en Santé et finalement, 4. soutien de pôles d'excellence. Le programme « initiation de projets de recherche centrée sur le patient » s'inscrit dans ces 4 orientations. Il vise particulièrement **le développement de projets qui vont améliorer les pratiques cliniques par la génération et l'analyse de données probantes, découlant d'une question de recherche bien énoncée.**

Ce type de programme contribue très directement au développement de communautés de pratiques à l'intérieur du CHUM.

Objectifs : 1 – Favoriser l'initiation de projets de recherche centrée sur le patient **à partir d'un enjeu clinique (soins ou services) observé par les cliniciens, professionnels et/ou gestionnaire de santé du CHUM**

2 – Initier des projets de recherche transformateurs, qui visent directement un changement de la pratique clinique (soins ou services).

3 – Aider les chercheurs, cliniciens, professionnels de la santé et gestionnaires à obtenir des données probantes, sur la base d'une méthodologie robuste avec pour objectif académique, soit une publication immédiate soit une demande de financement de plus grande envergure

4 - Promouvoir des collaborations entre les chercheurs juniors et les chercheurs plus établis ainsi qu'entre les différents piliers de recherche (recherche fondamentale; recherche clinique; recherche santé des populations).

Principes : 1 - Les demandes devront être présentées conjointement par au moins deux chercheurs avec un statut valide au CRCHUM (un chercheur régulier; un clinicien investigateur ou un professionnel de santé). Le cas échéant, les demandes qui incluent également un résident seront privilégiées, pour autant qu'elles soient jugées méritoires sur le plan scientifique.

2 - Le projet devra porter sur une **question scientifique qui découle d'un enjeu clinique observé au CHUM**. Les critères d'évaluation, outre la pertinence de l'enjeu clinique, seront les aspects innovants et transformateurs en termes de pratique, la robustesse du protocole proposé, la capacité du projet à évoluer vers une publication dans un journal à facteur d'impact respectable ou à évoluer vers une demande d'envergure, la qualité de l'équipe et l'intégration d'expertise méthodologique. La description de partenariats avec les principaux intervenants (direction hôpital, départements hospitaliers, patients etc.) sera un plus.

3 - Le projet ne devra pas être déjà financé par un organisme subventionnaire et devra pouvoir se réaliser dans l'année (ou au maximum sur une période de deux ans).

4 - Le projet devra être revu par le CIES, dans le cadre de l'animation scientifique « protocoles en émergence ».

5 - L'évaluation sera effectuée par le comité scientifique, qui veillera à ce que des recommandations émanant de la revue « protocoles en émergence » soient bien été intégrées.

6 – Un court rapport du projet réalisé et une présentation au comité sont demandés à la fin du financement.

Budget : de 10 000 à 35 000\$ maximum pour un an, non renouvelable¹

Enveloppe totale de l'initiative : 75 000\$ par année; au moins 3 projets devraient être financés; 2 périodes de soumission : novembre et avril

Critères d'évaluation pour la pertinence de ce programme :

- 1- Départements et/ou services hospitaliers, cliniciens, professionnels de la santé qui auront démontré un intérêt
- 2- Départements et/ou services hospitaliers, cliniciens, professionnels de la santé qui auront soumis une proposition
- 3- Résidents impliqués dans les projets
- 4- Publications en préparation
- 5- Demandes de financement construites, consécutivement au projet soutenu
- 6- Amélioration de pratiques proposées, découlant du projet
- 7- Amélioration de pratiques diffusées, découlant du projet
- 8- Amélioration de pratiques adoptées, découlant du projet

¹ On vise des projets d'amélioration de la qualité ce qui explique les montants proposés, on ne parle pas de projets RCT d'envergure, nécessitant de grandes tailles d'échantillon.